

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 16 novembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 10 novembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Vincent PINEL, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Stefano TEILLET.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 12 octobre 2020 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0063 du 10 juillet 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2020DEC0139		Annulée														
2020DEC0140	01.10.2020	Contrat de maintenance 2020/09/1037 CITY conclu avec la Société CIRIL pour l'utilisation des progiciels, sis 49 avenue Albert Einstein, boîte postale 12074, 69306 Villeurbanne Cedex, pour un coût annuel de 1 980 € HT.														
2020DEC0141	29.09.2020	Création d'une régie d'avances relative à la Brocante à l'accueil centralisé de la Mairie de Bry-sur-Marne.														
2020DEC0142		Annulé														
2020DEC0143	30.09.2020	Approbation de l'avenant n°4 au marché public de fournitures courantes et de services – acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation technique de la salle Daguerre après travaux de rénovation, lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5, ayant pour objet la prolongation du délai global d'exécution d'une durée de quatre mois.														
2020DEC0144	13.10.2020	Prolongation de la durée et augmentation du montant du marché n°202003 pour la conception scénographique de l'exposition temporaire "La bataille de Champigny"														
2020DEC0145		Annulée														
2020DEC0146	20.10.2020	Décision de signer et de déposer les pièces relatives au permis de construire modificatif pour la réhabilitation et l'extension de la salle Daguerre														
2020DEC0147	13.10.2020	Annulation du contrat de location de terrains au parc des Sports des Maisons Rouges, pour l'année scolaire 2020/2021, conclu avec la société « Protectline », sise au 78 rue de Serres à Paris (75015), en raison de la crise sanitaire.														
2020DEC0148	13.10.2020	Fixation des tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. sur la période des vacances scolaires d'été 2020, comme suit :														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryard</th> <th>Tarif non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc astérix (le 21 octobre 2020)</td> <td>17 €</td> <td>34 €</td> </tr> <tr> <td>Cinéma de Noisy (le 22 octobre 2020)</td> <td>3,20 €</td> <td>6,40 €</td> </tr> <tr> <td>Parc zoologique de Paris (le 28 octobre 2020)</td> <td>6 €</td> <td>12 €</td> </tr> </tbody> </table>			Sortie	Tarifs Bryard	Tarif non Bryard	Parc astérix (le 21 octobre 2020)	17 €	34 €	Cinéma de Noisy (le 22 octobre 2020)	3,20 €	6,40 €	Parc zoologique de Paris (le 28 octobre 2020)	6 €	12 €		
Sortie	Tarifs Bryard	Tarif non Bryard														
Parc astérix (le 21 octobre 2020)	17 €	34 €														
Cinéma de Noisy (le 22 octobre 2020)	3,20 €	6,40 €														
Parc zoologique de Paris (le 28 octobre 2020)	6 €	12 €														
2020DEC0149	13.10.2020	Fixation des tarifs des sorties organisées pour les enfants à l'occasion des Vacances sportives de la Toussaint 2020, comme suit :														
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif enfant Bryard</th> <th>Tarif enfant non-Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Piscine du Perreux-sur-Marne Les 21 et 28 octobre (Maternels)</td> <td>3,50 €</td> <td>7 €</td> </tr> <tr> <td>Futsal à Noisy le Grand Le 22 octobre (Elémentaires)</td> <td>4,10 €</td> <td>8,20 €</td> </tr> <tr> <td>Escalade à Aifortville Le 27 octobre (Elémentaires)</td> <td>11 €</td> <td>22 €</td> </tr> </tbody> </table>				Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard	Piscine du Perreux-sur-Marne Les 21 et 28 octobre (Maternels)	3,50 €	7 €	Futsal à Noisy le Grand Le 22 octobre (Elémentaires)	4,10 €	8,20 €	Escalade à Aifortville Le 27 octobre (Elémentaires)	11 €	22 €		
	Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard														
Piscine du Perreux-sur-Marne Les 21 et 28 octobre (Maternels)	3,50 €	7 €														
Futsal à Noisy le Grand Le 22 octobre (Elémentaires)	4,10 €	8,20 €														
Escalade à Aifortville Le 27 octobre (Elémentaires)	11 €	22 €														
2020DEC0150	13.10.2020	Aliénation de gré à gré du matériel acquis le 12 novembre 2014 désigné ci-dessous. Section Investissement :														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Inventaire</th> <th>Désignation du Bien</th> <th>Compte</th> <th>Valeur d'achat</th> <th>V.N.C.</th> <th>Prix de vente</th> <th>Nom et Adresse de l'acquéreur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2140336</td> <td>DACIA DUSTER 4X4 DL-525-AY</td> <td>2182</td> <td>26 032,73 €</td> <td>0,00 €</td> <td>1 000 €</td> <td>DC AUTOMOBILES 108-110 boulevard Maréchal Foch 93160 NOISY LE GRAND</td> </tr> </tbody> </table>			N° Inventaire	Désignation du Bien	Compte	Valeur d'achat	V.N.C.	Prix de vente	Nom et Adresse de l'acquéreur	2140336	DACIA DUSTER 4X4 DL-525-AY	2182	26 032,73 €	0,00 €	1 000 €	DC AUTOMOBILES 108-110 boulevard Maréchal Foch 93160 NOISY LE GRAND
N° Inventaire	Désignation du Bien	Compte	Valeur d'achat	V.N.C.	Prix de vente	Nom et Adresse de l'acquéreur										
2140336	DACIA DUSTER 4X4 DL-525-AY	2182	26 032,73 €	0,00 €	1 000 €	DC AUTOMOBILES 108-110 boulevard Maréchal Foch 93160 NOISY LE GRAND										

2020DEC0151	16.10.2020	Marche public à procédure adaptée relatif à la conception et la réalisation d'un nouveau logo et d'une charte graphique, conclu avec la société Sev Communication, sise 51 rue Emile Decors - 69100 Villeurbanne. Ce marché est conclu pour un montant de 12 400 € HT.														
2020DEC0152		Annulé														
2020DEC0153	20.10.2020	Aliénation de gré à gré du matériel acquis le 27 août 2007 désigné ci-dessous. Section Investissement :														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Inventaire</th> <th>Désignation du Bien</th> <th>Compte</th> <th>Valeur d'achat</th> <th>V.N.C.</th> <th>Prix de vente</th> <th>Nom et Adresse de l'acquéreur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20070312</td> <td>RENAULT KANGOO 7319-YG-94</td> <td>2182</td> <td>12 0022,40 €</td> <td>0,00 €</td> <td>1 000 €</td> <td>Arnaud SERRURIER 123 boulevard Davout 75020 PARIS</td> </tr> </tbody> </table>	N° Inventaire	Désignation du Bien	Compte	Valeur d'achat	V.N.C.	Prix de vente	Nom et Adresse de l'acquéreur	20070312	RENAULT KANGOO 7319-YG-94	2182	12 0022,40 €	0,00 €	1 000 €	Arnaud SERRURIER 123 boulevard Davout 75020 PARIS
N° Inventaire	Désignation du Bien	Compte	Valeur d'achat	V.N.C.	Prix de vente	Nom et Adresse de l'acquéreur										
20070312	RENAULT KANGOO 7319-YG-94	2182	12 0022,40 €	0,00 €	1 000 €	Arnaud SERRURIER 123 boulevard Davout 75020 PARIS										
2020DEC0154	20.10.2020	Défense des intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux d'urbanisme introduit par la SCI PASTEUR et Monsieur Christophe LOI près du Tribunal administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN, visant en l'annulation de l'arrêté du 27 février 2020 par lequel le précédent Maire de Bry-sur-Marne a délivré un permis de construire n° PC 094 015 10 00054 à la SCCV PERES CAMILIENS, l'annulation de la décision de rejet du 16 juin 2020 et la condamnation de la Commune à verser la somme de 3 000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.														
2020DEC0155	20.10.2020	Défense des intérêts de la Commune dans le cadre des contentieux d'urbanisme introduits par la SCCV 54 PIERRE CURIE et la SCCV 56 PIERRE CURIE près du Tribunal administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN, visant en l'annulation des arrêtés pris par le précédent maire en exercice du 24 septembre 2019 refusant les permis de démolir n° PD 094 015 19 00005 et PD 094 015 00004 et ensemble les décisions tacites de rejet des recours gracieux du 28 janvier 2020.														
2020DEC0156	28.10.2020	Contrat de prestations artistiques relatif à l'animation d'ateliers de théâtre dans le cadre des activités périscolaires les « Escal' Loisirs » conclu avec La Compagnie « A TOUT VA » - 7, rue de la batellerie – 93160 Noisy-le-Grand. Ce contrat a pour objet d'organiser cette animation en direction d'enfants de CE2, CM1, CM2, scolarisés dans les écoles de la Ville du 14 septembre 2020 au 2 juillet 2021 inclus, et moyennant le paiement de 100 € TTC (cent euros TTC) la séance de 1H30.														
2020DEC0157		Annulé														
2020DEC0158	27.10.2020	Marché relatif aux prestations de service pour la réalisation d'illuminations de la ville conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 8 bis avenue Joseph Paxton à FERRIERES-EN-BRIE (77164), un accord-cadre à procédure adaptée ouverte sans montant minimal et d'un montant maximal annuel de 100 000 € HT.														

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 novembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

